



Éditorial



Déterminé et confiant

Nous voilà à l'aube d'une nouvelle législature. Les Autorités sont nommées: 41 membres au Législatif, cinq à l'Exécutif et de nombreux membres de commissions. Ainsi, le travail continue avec de nouveaux représentants de la population et la garantie de stabilité inhérente à la démocratie suisse.

Le nouveau Conseil communal souhaite que la Commune, avec ses 124 km² et ses 17'500 habitants, puisse répondre à l'évolution actuelle de la société en poursuivant ses investissements, en respectant les principes qu'elle s'est donnés dans son positionnement stratégique avec l'État: «Val-de-Ruz Écorégion», en continuant de s'inscrire dans une dynamique de développement durable et en offrant un cadre de vie unique.

Les nouveaux élus ont choisi de s'approprier la stratégie déployée jusqu'ici et de conserver la même direction, à savoir assurer, à moyen-long terme, un équilibre entre le nombre d'habitants et le nombre d'emplois, exploiter le potentiel énergétique de la région et poursuivre le développement des mobilités.

De nombreuses attentes ont été exprimées durant la campagne politique locale de ce printemps. Il s'agira de les traduire en de nouvelles réalisations. Le programme de législation, outil sur lequel l'Exécutif base ses activités, sera déployé ces prochains mois et présenté au Conseil général d'ici à la fin de cette année.

Le nouvel Exécutif se dit confiant et est déterminé à travailler en bonne intelligence, au profit de l'ensemble de la population. Ses cinq membres seront présents lors de Fête la Terre les 24 et 25 août prochain sur le stand communal exposant divers aspects du territoire vaudruzien: routes, cadastres souterrains, agriculture, forêts, drainages, etc. Venez à leur rencontre!

Dans l'immédiat, souhaitons à chacune et chacun un bel été et, pour celles et ceux qui peuvent en profiter, des vacances bien méritées.

Le Conseil communal

Conseil général

Lors de sa séance du 24 juin 2024, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Approbation des comptes et de la gestion 2023: acceptée	À l'unanimité		
Arrêté convertissant le prêt sans intérêts de CHF 100'000 en faveur de la Fondation Maison Chasseral-Les Savagnières en contribution à fonds perdu: accepté	35	0	5
Contre-projet à l'initiative populaire communale «Accueil des enfants»: accepté	39	0	1
Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'300'000 pour la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative «Accueil des enfants»: acceptée	À l'unanimité		
Postulat PO24.001 «Accueil des enfants»: accepté	20	15	5
Changement de mode de financement concernant le hangar à copeaux à Cernier: accepté	38	0	2
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000 pour la création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424: acceptée	À l'unanimité		
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000 pour la création de huit places d'évitement sur la route des Pradières: acceptée	25	12	3
Abrogation partielle de la zone réservée Val-de-Ruz: acceptée	À l'unanimité		
Abrogation de la convention de fusion: acceptée	À l'unanimité		
Bilan de législature 2021-2024: pris en considération	39	0	1
Motion M24.005 «Pour davantage de sécurité, retour des passages pour piétons au Pâquier»: prise en considération	32	2	6

Les rapports figurent sur www.val-de-ruz.ch.

Fête nationale

Le **mercredi 31 juillet 2024 dès 18h00**, la population de Val-de-Ruz est chaleureusement conviée à venir partager un moment festif en famille et entre amis à Cernier, sur le site d'Evologia et ses terrasses.

Programme

- 18h00 Ouverture de la fête
- 19h30 Prestation des fanfares du Val-de-Ruz
- 20h15 Allocutions officielles de Daniel Geiser (président du Conseil communal) et Mary-Claude Fallet (présidente du Grand Conseil), suivies de l'hymne national
- 20h45 Prestation des fanfares du Val-de-Ruz
- 01h00 Fin de la manifestation

Tout au long de la manifestation

- pour les enfants, château gonflable, tours en poney avec l'association Cheval pour tous et circuit de petits tracteurs;
- gestion des buvettes par la jeunesse de Savagnier;
- restaurant La Terrassiette avec produits régionaux tels que raclette, burger viande ou vegan, roastbeef et viennoiseries;
- accès en transports publics gratuit (horaires et modalités consultables sur le site internet communal);
- parking à disposition.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en ce mois de juillet 2024:

Noces de diamant (60 ans)

- Geike Marlène et Erwin, à Cernier;
- Golay Madeleine et Philippe, à Fontainemelon.

Noces d'or (50 ans)

- Girard Hella et Laurent, à Cernier;
- Kropf Danielle et Didier, aux Hauts-Geneveys.

90 ans

- Cerutti Cesarina, à Cernier
- Folly Liliane, à Fontainemelon;
- Matthey Janine, à Fontaines;
- Nguyen Dim, à Cernier;
- Robert-Nicoud Marceline, à Neuchâtel;
- Sumi René, à Dombresson.

Mise à l'enquête

En application de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), est mise à l'enquête publique l'abrogation partielle de la zone réservée adoptée par le Conseil général le 5 novembre 2018 et sanctionnée par le Conseil d'État le 22 mai 2024.

Le dossier précité, adopté par le Conseil général le 24 juin 2024, peut être consulté auprès de l'administration du développement territorial, rue de l'Épervier 4 à Cernier, 2^e étage, du 12 juillet au 26 août 2024. Les documents sont également disponibles sur le site internet communal.

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l'enquête publique, soit **jusqu'au 26 août 2024**.

Fermeture des bureaux

À l'occasion de la Fête nationale, les bureaux et guichets de l'administration communale seront fermés le **jeudi 1^{er} août 2024**, toute la journée.



L'image du mois



Dans le canton de Neuchâtel, différents services de bus permettent aux noctambules de rentrer à la maison en toute sécurité durant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

Sur le littoral et vers les vallées, le plus connu de ces bus nocturnes est le Noctambus, dont les premières dessertes remontent à 1999. Noctambus est une association et son comité est constitué de représentants de communes neuchâteloises.

Le coût complet de cette prestation s'élève à près de CHF 312'000 par année, couverts par des recettes de CHF 104'000 (vente de titres de transport); le solde est pris en charge sous forme de garantie de financement du déficit par le Canton et les communes concernées. En 2023, la participation de Val-de-Ruz à cette couverture de déficit s'est montée à CHF 31'787, soit CHF 1.82 par habitant.

30 km/h à Fontainemelon

En 2021, les travaux de la traversée de Fontainemelon ont été approuvés par la Commune et le Canton.

L'abaissement prévu de la vitesse à 30 km/h sera effectif cet été; il s'étend du carrefour de la Route de Fontaines à la Rue de Bellevue. Cette limitation permet de répondre à plusieurs attentes: bruit (16 bâtiments concernés), école, commerces et mobilité douce.

Des panneaux d'information et un radar pédagogique rendront attentifs les automobilistes à ce changement. Pour des raisons évidentes de sécurité, le radar fixe devant l'école est maintenu.

Pour davantage d'information, l'administration des travaux publics renseigne à l'adresse tp.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 35.

Constitution des Autorités

Lors de la séance constitutive, le Conseil général a défini son bureau pour la période administrative 2024-2025, débutant le 1^{er} juillet 2024, de la manière suivante:

Président	Romain Douard (Les Vert-e-s)
Vice-présidente	Claudine Geiser (PLR)
Secrétaire	Patrick Lardon (PS)
Secrétaire-adjoint	Yves Tanner (UDC)
Questrice	Brigitte Faivre (PLR)
Questeur	Simon Monnard (PVL)

Le Législatif a également élu le Conseil communal pour la période administrative 2024-2025. L'Exécutif s'est constitué de la manière suivante:

Président	Daniel Geiser (PLR) - Travaux publics, eaux, forêt et environnement
Vice-président	Roby Tschopp (Les Vert-e-s) - Finances, aménagement du territoire et tourisme
Secrétaire	Jean-Claude Brechbühler (PLR) - Santé, économie, sécurité et sports-loisirs-culture
Secrétaire-adjointe	Anouk Arbona (PS) - Bâtiments, énergie, social et RH
Membre	Ahmed Muratovic (PS) - Écoles, jeunesse et mobilités

Retrouvez la composition du Conseil général pour la législature 2024-2028 sur le site internet communal.

Qualité de l'eau potable 2023

Chaque année, Viteos SA, le mandataire pour la gestion de l'eau potable à Val-de-Ruz, fait le point sur la qualité de celle-ci. En résumé, l'eau est bien minéralisée, mi-dure à dure avec une teneur en nitrates variant de 3.8 à 19.2 mg/l, ce qui est totalement conforme aux normes (max. 40 mg/l). Aucun métabolite du chlorothalonil (fongicide) n'a été identifié dans les eaux distribuées à Val-de-Ruz. Les eaux pouvant contenir des valeurs en micropolluants au-dessus des limites admises sont écartées de la consommation.

Une attention particulière est demandée aux propriétaires utilisant l'eau de pluie afin d'éviter à tout prix un contact et une potentielle contamination avec le réseau d'eau potable. Toute nouvelle installation doit être conforme et vérifiée par Viteos SA. Le lien vers la fiche d'informations complète sur la qualité de l'eau est disponible sur le site internet communal, rubrique «Vie quotidienne/Eau potable».

Félicitations!

Cette année encore, carton plein. Tous les apprentis communaux ont obtenu avec succès leur certificat fédéral de capacité (CFC).

Le Conseil communal tient à les féliciter chaleureusement de cette belle réussite et à remercier tous les collaborateurs qui les ont formés et encadrés durant ces quelques années. Il s'associe à l'ensemble du personnel pour leur souhaiter plein succès dans leur avenir professionnel.

Bravo à Ethan Dubois (CFC agent d'exploitation), Emilie Vögele (CFC agente assistante socio-éducative) ainsi qu'Emma Debrot, Elia Gigon et Sayanne Mamin (CFC de commerce).



La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres

Située à 1'283 m d'altitude, La Vue-des-Alpes est un site touristique reconnu avec ses pistes de ski de fond, ses chemins de randonnée et sa luge d'été.

L'hôtel-restaurant date d'avant 1848. Le parking a été construit en même temps que la route du col, au début des années 1950.

De passage obligé, le site est devenu, à la suite de l'ouverture du tunnel routier de La Vue-des-Alpes en 1995, une destination à part entière.

Les alentours du col de La Vue-des-Alpes, qui marque le passage entre le haut et le bas du canton, se sont fortement transformés en un siècle.

Dans les années 1920, les abords de l'hôtel étaient encore constitués de pâturages entourés de murs en pierres sèches. Le site constituait déjà un attrait touristique, en témoignent le nombre de tables autour du bâtiment.



La Vue-des-Alpes (photos: Pierre-André Perrin).